

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON S'ABONNE:

A SAUMUR: Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JANVIER 1884.

L'ACCORD AVEC L'ALLEMAGNE.

On ne peut guère plus douter que M. Jules Ferry soit d'accord avec M. de Bismark. Il n'y a pas encore traité entre ces deux puissants personnages, mais il y a entente. Les réticences à demi joyeuses des officiers concordent pour nous renseigner sur ce point avec les indiscrétions des coureurs de nouvelles. On va en ce moment jusqu'à publier les conditions de l'accord qui a été ménagé, par l'entremise de M. de Courcel, ambassadeur à Berlin, entre la France et l'Allemagne. Si les renseignements divulgués sont exacts, les ennemis de 1871 auraient convenu que la France devra protéger, favoriser même le développement du commerce allemand, et cela, non-seulement sur un point particulier, mais dans toutes les mers du globe, et qu'en retour l'Allemagne promet d'appuyer la politique internationale française en Egypte, en Chine et au Congo, à la condition, toutefois, d'être préalablement sollicitée lorsque les circonstances rendront cet appui nécessaire.

Si M. Jules Ferry n'avait perdu, dès longtemps, le sens de la honte, il se serait révolté contre ses agents et contre lui-même quand on lui a transmis de Berlin de semblables propositions. Il se serait révolté, non point que l'idée de s'entendre avec l'Allemagne, pour faire résoudre dans un sens déterminé certains points spéciaux de politique européenne, soit à repousser par chauvinisme ou par entêtement — nous l'avons sinon recommandée, du moins examinée ici même à propos précisément des affaires d'Egypte — mais la nature de la convention secrète dont nous venons d'énumérer les conditions, est telle qu'elle constitue une véritable trahison des intérêts nationaux.

Eh quoi! notre commerce souffre, il languit, il agonise; c'est au point que vous justifiez vos entreprises lointaines, la conquête de Tunisie, celle du Tonkin, l'expédition de

Madagascar et celle du Congo par l'impérieux besoin qu'il éprouve de trouver des débouchés nouveaux, un champ d'activité plus fécond, plus neuf et plus vaste. Et c'est à cette heure que vous vous engagez à favoriser le développement du commerce allemand dans le monde entier. Le commerce allemand nous fait déjà une concurrence redoutable sur les rares marchés que le commerce anglais nous avait abandonnés ou n'avait pu envahir, sur ceux de l'Amérique du Sud notamment. C'est nous maintenant qui allons protéger, exciter, favoriser, suivant le mot employé dans l'énoncé des conventions conclues, cette concurrence! Que disons-nous? Nous ferons plus: nous la subventionnerons.

En effet, le seul moyen pratique qui s'offre à nous pour remplir l'engagement pris par M. Ferry est de mettre le commerce allemand sous la protection, sous la tutelle de notre marine. Nous paierons, nous, la marine française; mais les Allemands s'en serviront. En d'autres termes, notre marine est louée à l'Allemagne; nos marins deviennent des mercenaires que M. Ferry met au service de qui il lui plaît.

Cela passe déjà la mesure des combinaisons honnêtement concevables. Mais de quel prix énorme l'Allemagne paiera-t-elle cette déclaration de servage, cette reconnaissance de vassalité? Quel grand service du moins nous rendra-t-elle au retour? L'Allemagne se laissera solliciter par nous, lorsque nous aurons besoin de son appui soit en Egypte, soit en Chine, soit au Congo, c'est-à-dire dans les pays où elle n'a pas d'action et, moyennant cette sollicitation préalable, elle nous prêtera son appui, c'est-à-dire qu'elle nous défendra vis-à-vis de l'Europe, comme un patricien romain ou un prince du moyen âge défendait quelqu'un de sa clientèle.

Et M. Ferry, dans les propositions transmises par M. de Courcel, n'a point vu tout cela! Et s'il l'a vu, il n'a pas reculé devant ces perspectives!

A quel degré d'aberration intellectuelle se fatuit-elle conduit? A quel degré de

dégradation morale et d'impuissance matérielle ceux qui nous proposent et nous imposent de telles conventions nous croient-ils réduits?

LE CAS DE M. ANDRIEUX.

Saviez-vous que les articles 245 et 255 du Code pénal, au livre III, titre I^{er}, paragraphe 5 (enlèvement de pièces dans les dépôts publics), avaient été abrogés?

Vous ne le saviez pas, ni nous non plus. Mais il est certain que l'abrogation desdits articles a été votée par les Chambres, il y a deux ou trois ans, un jour d'été où députés et sénateurs somnolaient sur leurs bancs.

Nos honorables ont tellement travaillé depuis ce temps-là aux réformes utiles dont le pays est plus satisfait qu'on ne saurait dire, ils ont été si préoccupés par la question du budget enfin si heureusement résolue comme tout le monde sait, qu'ils en avaient oublié cette proposition d'abrogation faite sournoisement par M. Andrieux et votée par les deux Chambres sans discussion.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, autrement il serait impossible d'expliquer l'acte commis par M. Andrieux, acte dont il se vante carrément dans son journal.

On y lit, en effet, sous le titre: Souvenirs d'un préfet de police, les déclarations suivantes:

« Je reçus d'abord le chef de cabinet de mon prédécesseur, qui venait remplir auprès de moi le dernier acte de sa fonction.

« M. le préfet, me dit-il en me remettant un volumineux dossier, je viens remplir auprès de vous un devoir que mon prédécesseur a rempli auprès du vôtre. Il est de tradition de remettre son dossier à tout préfet qui arrive.

« Mon dossier portait le n° 44,207. Je l'ai fait relier, et je le garde dans ma bibliothèque, avec toutes les calomnies grossières et les dénominations haineuses qui sont d'ordinaire le fond de ces sortes de documents. »

M. Andrieux reconnaît pourtant que les dossiers sont indispensables, car il ajoute:

« Et cependant, tels qu'ils sont, ces dossiers sont utiles, indispensables même pour les recherches de police, mais à la condition de n'être connus ni par des particuliers, ni même de la justice, et de n'être jamais ouverts que par des chefs de service expérimentés, sachant les lire et y démêler, parmi tant d'allégations inexactes et souvent contradictoires, la part de vérité qu'ils contiennent. Jamais les dossiers ne sont communiqués ni au parquet, ni aux juges d'instruction, ni au tribunal. Quand les magistrats demandent un rapport sur un inculpé, des renseignements sont pris avec soin pour leur être transmis: le dossier peut faciliter les recherches; il ne saurait y suppléer. »

Il est difficile de caractériser avec plus de netteté que ne le fait M. Andrieux l'importance des dossiers de la préfecture de police et les inconvénients qui peuvent résulter d'une soustraction quelconque.

Il est difficile également d'avouer avec plus de sans-gêne que l'ancien préfet de police les pérégrinations d'un dossier aussi intéressant que le n° 44,207, aujourd'hui relié et placé dans la bibliothèque de M. Andrieux.

Et il est évident que M. Andrieux, législateur, avocat, ancien préfet de police, ancien ambassadeur, ancien magistrat, ne peut pas avoir songé un seul instant qu'il serait possible de commettre un acte qu'une loi spéciale punit, si cette loi était encore en vigueur.

Chronique générale.

Le plus autorisé des journaux ministériels, la République française, nous fait connaître une promesse dont les électeurs feront bien de prendre note.

« La prochaine législature, écrit-elle, sera amenée, croyons-nous, à reviser profondément notre système d'impôts. »

47 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IV

LA TROISIÈME VICTIME (suite).

Le substitut entendait toutes ces conversations, et se frottait joyeusement les mains:

— Ah! vous en tenez pour lui! pensait-il. Attendez quelques heures, et vous verrez votre héros! Je veux qu'on le promène dans toutes les rues de Durtal.

Pendant ce temps, la troupe et les gendarmes gagnaient la demeure du père de Rouget (1).

Le pauvre vieux ne se doutait guère que sa maison fut cernée. Couché sur son lit, il souffrait d'atroces douleurs et s'attendait à mourir d'un jour à l'autre.

Les soldats, comme nous l'avons déjà vu, se

dispensèrent en forêt, à une assez grande distance, et en laissant entre leurs lignes des espaces considérables pour que le braconnier pût passer sans les apercevoir. Il était convenu qu'à trois heures, si Rouget n'était pas pris, la troupe sillonnerait les bois dans tous les sens et descendrait vers les carrefours de Troncban et de la Mort-au-Brac.

C'est par une de ces colonnes mobiles, guidée par le vieux Michel en personne, que Rouget et Carrou avaient été surpris. Les deux braconniers n'avaient échappé que grâce à la retraite préparée au fond d'un haliier par Rouget. Celui-ci avait ensuite quitté son ami et était revenu à travers les taillis du côté de la Brèche et des Gatz, suivant la troupe à une cinquantaine de pas.

Quand les brigades furent toutes réunies, vers minuit, autour de la petite maison, le commissaire de police distribua ses ordres à chaque brigadier.

La brigade de Daumeray fut cachée au nord, derrière une forte haie. Moreau entra dans le buisson, avec Justin et ses hommes, et se dissimula adroitement.

Celle de Durtal fut placée à l'ouest, les gendarmes se couchèrent à plat ventre dans un petit fossé.

Celle de Précigné, ayant à sa tête Jaberg, fut disposée au pied d'une berge de paille au sud-est.

Et enfin, le commissaire de police lui-même, avec le garde-champêtre, choisit un excellent point

d'intersection, à une vingtaine de pas des gendarmes de Précigné, derrière une forte haie qui longeait un sentier par lequel on espérait voir arriver le braconnier.

Ces dispositions étant prises, le silence et l'immobilité furent recommandés aux hommes, d'une manière absolue, et l'on attendit.

Plus d'une heure s'écoula ainsi.

La nuit était devenue obscure: le croissant de la lune était caché par d'épais nuages. Le vent sifflait dans les bois et le bruyard de la soirée se changeait en une petite pluie froide qui faisait grelotter les pauvres gendarmes cachés dans les haies ou cachés sous la paille.

Le vieux Michel sentait la colère lui monter au cœur:

— Quel métier nous faisons! pensait-il. Quand donc en finirons-nous avec ce braconnier maudit?

Et le brave Justin recommençait à murmurer comme à l'étang d'Indret:

— Encore une expédition manquée, j'en suis sûr, disait-il à l'oreille de son voisin.

— Et nos uniformes perdus, répondait l'autre. Je donnerais beaucoup pour voir le soleil.

— Nous n'y sommes pas, mon vieux! attends encore quatre ou cinq heures.

— Je sens des fourmis dans mes jambes.

— Et moi, je sens une bête qui entre dans ma botte. Il faut que je me lève pour la prendre.

— Garde-l'en bien! Si tu bouges, tu auras huit jours de consigne, sinon plus. Le commissaire ne plaisait pas.

— Rien ne vient.

— Si! je crois voir quelqu'un. Chut! ne bougeons plus. C'est lui!

Une ombre se dressait, en effet, au même instant, le long d'une berge.

Jaberg, brigadier à Précigné, n'avait pu rester si longtemps immobile. Il s'était levé et avait examiné la situation de ses hommes.

Puis, voyant qu'aucun incident ne se produisait, il s'était dissimulé derrière le paillet, et là, se redressant, ôtant son tricorne, il marchait à petits pas, avec les plus grandes précautions, jetant de temps à autre un coup d'œil sur les buissons qui l'entouraient.

Il se trouva ainsi devant la haie où se tenaient le commissaire de police et le garde-champêtre de Durtal.

Celui-ci aperçut le premier l'ombre noire qui s'avavançait.

— Le voilà! s'écria-t-il à voix basse en saisissant le bras du commissaire. Cachons-nous, c'est Rouget.

— Où cela?

— Devant nous... cette ombre... il a un bonnet sur la tête... voyez-vous son fusil?... C'est le braconnier!

(1) Quelques personnes nous ont affirmé que cette terrible scène avait eu lieu à la maison de Louis Rouget; mais l'acte d'accusation ne parle que de celle de Jean Rouget, le père du fameux braconnier. Peu importe le lieu, pourvu que le récit soit authentique, et il l'est entièrement.

Qu'entend-on par là ? Est-ce seulement ces nouveaux impôts promis par M. Ferry, ou les « relèvements des taxes » auxquels M. le président du Conseil a fait illusion lorsqu'il a prétendu expliquer et atténuer ses déclarations imprudentes ? Les deux peut-être, plus la mise à exécution de certain projet qui a toujours figuré dans les programmes républicains ; savoir : l'établissement de l'impôt sur le revenu ?

Tout cela nous sera révélé en temps et lieu, c'est-à-dire lorsque les élections faites ne permettront plus aux électeurs de regimber contre les maîtres qu'ils se seront donnés. Il est vrai que les électeurs pourront bien regimber avant. Cela dépend d'eux. Cela ne ferait pas de bien au ministère ni à la République, mais cela ne ferait pas de mal à la France.

On se rappelle que, dans les derniers jours de la dernière session, M. Méline, ministre de l'agriculture et du commerce, a pris à la tribune l'engagement d'appuyer, dès la rentrée du parlement, la mise en discussion du rapport Graux sur le projet de loi portant modification des tarifs de douanes qui écrasent l'agriculture française. Il est donc intéressant de constater que tous les ministres députés, sans exception M. Méline, ministre de l'agriculture, ont voté pour l'ajournement. On voit, par ce vote, l'intérêt particulier que le Gouvernement et la majorité parlementaire portent à notre population agricole.

On annonce pour le 27 janvier le dépôt d'une nouvelle demande d'interpellation sur l'expédition du Tonkin.

Développée par un député de la majorité, cette interpellation aurait pour conclusion un ordre du jour mettant le gouvernement en demeure d'en finir avec l'expédition avant le 31 mars.

La Porte croit que lorsque M. de Bismarck sera parvenu à créer la discorde entre la France et l'Angleterre, lorsqu'il aura surtout poussé l'Angleterre à prendre définitivement possession de l'Égypte, la descente de l'Autriche sur Salonique aura lieu immédiatement, ainsi que la marche de la Russie sur l'Asie-Mineure.

La commission des ouvriers sans travail n'ayant pas réussi dans ses démarches auprès du conseil municipal de Paris, songe à se tourner d'un autre côté. Elle vient de nommer une délégation de sept membres chargés d'aller porter ses réclamations auprès de la Chambre des députés. Cette délégation se joindra à celle des ouvriers sans travail de Lyon. En attendant, le citoyen Vaillant s'est chargé de défendre les propositions de la commission devant le conseil municipal. La nouvelle délégation va tenter un suprême effort pacifique, après quoi elle recourra à d'autres moyens.

On voit que les ouvriers « sans travail »

deviennent menaçants. Ce n'est peut-être pas le groupe des manifestants qui est le plus à craindre : mais qu'on ne s'y trompe pas, à côté des tapageurs il y a des malheureux qui souffrent réellement, et comme les idées révolutionnaires ont perverti leur sens moral et exaspéré leurs besoins de jouissances matérielles, ils pourraient bien un de ces jours se livrer à quelques exercices peu rassurants. Le gouvernement dont nous jouissons leur promet une répression énergique, mais est-il aussi bien armé qu'il le suppose et trouvera-t-il dans la force publique le concours auquel il a, en réalité, des droits contestables ?

UNE ODIreuse BÉTISE.

Nous lisons dans la *France Nouvelle* :

Il vient de se fonder à Paris une Société, dite *l'Anti-déiste*, qui montre jusqu'à quels abîmes d'odieuse stupidité peuvent descendre certains hommes.

En vertu d'un arrêté signé le 4 octobre dernier, cette société est autorisée « à se constituer et à fonctionner conformément aux lois ».

M. Camescasse encourage officiellement les citoyens à « combattre tous les dogmes religieux ».

Voici les plus tristement curieux des statuts de la Société que protège M. le préfet de police :

« Art. 2. — Le but de la Société est de faire supprimer le mot Dieu dans toutes les langues du monde. Dieu n'étant qu'une fiction, son nom n'a aucune signification. Il n'a donc pas sa raison d'être.

« Art. 3. — Tout écrivain, publiciste et poète, membre de la Société, ne devra employer les mots Dieu, Puissance divine et Providence que pour les combattre, jamais pour les invoquer, car invoquer ces mots, c'est perpétuer l'erreur en faisant supposer une puissance surnaturelle. Il en sera de même pour tous les membres de la Société dans leurs correspondances et dans leurs conversations.

« Art. 5. — Toute citoyenne, tout citoyen peuvent faire partie de la Société depuis leur naissance. Le père signera pour ses enfants, les protecteurs pour les mineurs et les orphelins. »

La Société a été inaugurée rue Oberkampf, par un dîner des « Anti-déistes ». Au milieu de la salle, sur une grande pancarte, on lisait ces mots :

DIEU, VOILA L'ENNEMI !

La farce « anti-déiste » est sans doute bien ignoble, mais est-ce se tromper que de dire qu'elle est encore plus bête ?

La création de la secte des *anti-déistes* inspire au *Moniteur universel* de justes réflexions. Quelles seront, dit spirituellement notre confrère, les conséquences de cette invention nouvelle ? Il y en aura de singulières :

« Les sociétaires devront, par exemple, s'engager à faire disparaître de leur conversation habituelle toutes les locutions où en-

tre le vocable qu'il s'agit de proscrire. Et les statuts de la Société ont poussé la complaisance jusqu'à nous dire comment ces locutions pourraient être remplacées, au moins dans un certain cas : Sur la tombe d'un sociétaire, au lieu de lui dire adieu comme c'est l'usage, celui qui prononcera le discours funèbre devra le terminer par : *A ton souvenir !*

« C'est fort bien, mais nous ne saurions nous contenter de ce spécimen, et nous voudrions que les fondateurs de la Société compléassent leur travail, en publiant tout un dictionnaire *ad hoc*.

« Quand on se séparera d'un ami, faut-il aussi remplacer la formule ordinaire par : *A ton souvenir ?* Et quand on ira faire à quelqu'un ses adieux, dira-t-on qu'on s'est recommandé à son souvenir ? Si l'en éternue, substituerons-nous au classique : *Dieu vous bénisse !* le *Diable vous bénisse !*

« Non, le Diable est aussi une fiction, et il doit disparaître de la langue, les anti-déistes n'y ont pas pensé, et c'est une lacune dans leurs statuts que nous leur signalons ; on dira : *Que la nature vous bénisse !* Et ces façons de parler qui reviennent à chaque instant sur nos lèvres : *Grâce à Dieu ! A Dieu ne plaise ! Ah ! mon Dieu !* qu'en fera-t-on ? Et quels équivalents leur trouvera-t-on ? Combien de temps faudra-t-il pour nous apprendre cette nouvelle langue et pour nous accoutumer, par exemple, à nous écrier, quand nous ressentirons soudainement une douleur ou une surprise : *Ah ! la nature ! Ah ! le grand tout !* »

MORT DE M. EDMOND ABOUT.

M. Edmond About, rédacteur en chef du *XIX^e Siècle*, est décédé samedi soir, à dix heures. Il était atteint depuis deux années du diabète, et son état s'était considérablement aggravé en ces dernières semaines. Une congestion pulmonaire, survenue il y a deux jours, a déterminé la mort.

Cet écrivain vient de terminer, par une mort sans prière, une carrière sans dignité.

Il était né à Dieuze (Lorraine) en 1828, du concierge des Salines. Sa mère fut d'abord servante, puis institutrice. Comme bien d'autres, il fut élevé grâce à la bienveillance des gens qu'il insulta plus tard dans ses livres. Il eut tout jeune des succès universitaires, puis entra à l'École normale, mais il ne prospéra pas. C'est dans ses romans et dans ses articles qu'il empoisonna, de son mieux, ses jeunes contemporains.

La cour du second Bonaparte lui fit accueil, mais ses manières assez débraillées lui valurent quelques mécomptes dans le monde des princes, — et c'est comme cela qu'il est devenu démocrate.

Après la chute de l'Empire, il s'empressa d'injurier ses bienfaiteurs ; mais il eut beau se rallier à la République et la soutenir dans son *XIX^e Siècle*, il ne devint pas même ministre ou préfet de l'opportunisme, ce qui était son ambition, — tous les goûts sont dans la nature. En revanche, on l'a fait académicien. Sa mort délivre l'illustre compagnie du souci de le recevoir.

Dans ces derniers temps, il eut avec quelques-uns de ses collaborateurs des démêlés irritants et dont il semble ne pas s'être tiré à son honneur. On croit que ces luttes ont hâté sa fin, c'est possible, mais depuis longtemps il souffrait du diabète.

Sans nier son talent, on peut dire qu'il a été surfaît. About avait de l'esprit, du trait, du style, mais aucune profondeur et aucune sincérité. Ses romans sont médiocres, ses livres d'histoire mensongers et son théâtre détestable. Son principal mérite fut de conserver, par ce temps de patois naturaliste, la jolie langue du dix-huitième siècle. Il pastichait perpétuellement Voltaire, mais il le pastichait bien.

Nous ne donnons pas la liste de ses ouvrages. Ils sont à éviter.

ARRESTATION D'UN BANQUIER.

On lit dans le *Temps* :

« Le bruit courait hier en Bourse que M. Edouard Blée, banquier, directeur du journal la *Bourse*, contre lequel plusieurs plaintes en escroqueries avaient été déposées, avait réussi à prendre la fuite.

« Il n'en est rien. M. Edouard Blée a été arrêté à son domicile, à Asnières, par les soins de M. Lallemand, commissaire de police préposé aux délégations judiciaires.

« Les scellés ont été apposés à son domicile, ainsi qu'à sa maison de banque, 47, rue Le Peletier.

« Avant d'installer son agence, 47, rue Le Peletier, M. Blée avait, dans un appartement meublé, 40, place de la Madeleine, organisé une officine financière, avec le concours de M. Tronsin-Dumersan. Il s'y occupait d'opérations en participation. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Dans le discours du Trône, lu à l'ouverture des Chambres prussiennes, il est dit que la situation financière du royaume est satisfaisante en elle-même et qu'il y a un excédent de plus de 20 millions de marks, qui provient surtout des bons résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat et qui sera employé presque entièrement à l'amortissement de la dette de ces chemins de fer. Il y a lieu d'espérer que l'on obtiendra dans l'année financière actuelle des résultats aussi favorables que dans la précédente ; mais il faut, d'un autre côté, tenir compte de l'élévation des contributions matriculaires, qui ont été augmentées de plus de 24 millions de marks.

Le discours du Trône fait ensuite ressortir la nécessité de procurer de nouvelles sources de revenus à l'empire. La partie des contributions matriculaires qui n'est pas couverte par les recettes le sera par emprunt.

Il est dit en outre, dans le discours royal, que l'industrie a pris un grand essor et que l'agriculture souffre seule. Le gouvernement fait de continuel efforts pour décou-

— Attention ! fit le commissaire de police, frissonnant d'émotion et d'espérance.

Au même instant, Jaberg s'arrêta près de la barge de paille et sembla revenir sur ses pas, comme s'il voulait rentrer en forêt.

Son intention était simplement de reprendre la place qui lui avait été assignée près de ses hommes.

Mais le commissaire de police crut que Rouget les avait aperçus et que le braconnier s'enfuyait de nouveau.

Il dressa son fusil tout chargé et tout armé dans la direction du malheureux brigadier, et bondit hors de la haie.

Le coup partit, répercuté par tous les échos d'alentour.

Jaberg tomba en poussant un cri :

— A moi ! à moi ! Je suis blessé.

La balle avait fracassé son bras droit : le sang coulait en abondance.

Les gendarmes de Précigné se précipitèrent vers leur chef qui gisait à terre, mais quelques-uns d'entre eux, voyant le commissaire de police qui accourait, crurent que c'était Rouget qui avait tiré sur le brigadier et qui fuyait ; ils l'ajustèrent et allaient tirer, lorsque le garde-champêtre apercevant la fatale méprise, cria tout à coup :

— Ne tirez pas ! ne tirez pas ! c'est nous !

Les fusils s'abaissèrent. De toutes parts, les gendarmes accouraient, les soldats cachés dans les

bois se précipitaient vers la ferme, et le vieux Rouget, éveillé par le bruit, se dressait comme un fantôme devant sa porte.

Ce fut un spectacle horrible.

Les cris et les plaintes du blessé retentirent quelque temps dans la nuit, puis cessèrent tout à coup. On crut un instant que l'infortuné brigadier était mort, et le vieux Michel courut à la maison du père Rouget pour chercher quelque drap qu'on pût étendre sur le cadavre.

Le commissaire de police était au désespoir, et ne parvenait pas à se rendre compte de ce qui s'était passé.

Avait-il tiré lui-même ou le chien du fusil s'était-il abattu sous la pression d'une épine ? Il était difficile de le dire : le malheureux commissaire ne pensait qu'au brigadier qu'il avait atteint, qu'il avait tué peut-être.

Cependant Moreau de Daumeray s'était penché sur le corps de son collègue et avait défilé sa tubique. Le cœur du blessé battait encore.

— Il n'est pas mort ! s'écria-t-il. Il n'est blessé qu'au bras. Enlevons-le prudemment et portons-le à la ferme.

Quelques minutes après, un lit de branchages fut préparé : on y déposa Jaberg et on le déposa sur le lit du père Rouget, où un premier pansement à l'eau fraîche fut fait par le vieux Michel.

Alors le blessé retrouva ses sens, remercia d'un

sourire ses collègues, et trouva la force de murmurer à l'oreille du commissaire de police, qui se désolait et s'arrachait les cheveux :

— Que voulez-vous ?... c'est une erreur... ce ne sera rien... calmez-vous !

— Calmez-vous vous-même, dit le vieux Michel : ne remuez pas, mon cher Jaberg. On va vous conduire chez vous, à Précigné.

— Bien volontiers, répondit le blessé.

Alors le vieux Michel fit sortir tous les gendarmes, que l'émotion avait gagnés et dont quelques-uns, qui s'aimaient beaucoup leur chef, ne pouvaient retenir leurs larmes.

Le silence le plus complet régna de nouveau sur la maison. A voix basse, le brigadier de Durtal ordonna à deux hommes d'aller demander une voiture et un cheval aux fermes du village de la Bruère.

A la première ferme qu'ils rencontrèrent, les gendarmes entrèrent et firent connaître à la fois l'événement terrible qui venait de se produire et la demande du brigadier.

Mais le fermier était un homme défiant, qui crut qu'on lui tendait un piège, et ne voulut pas croire que le commissaire de police eût tiré sur un gendarme. D'ailleurs, il comptait parmi les partisans de Rouget, et ne voulait rien faire qui pût favoriser les poursuites.

Après une courte hésitation, il repoussa la demande du vieux Michel.

— Vous vous en repentirez, dirent en sortant les deux gendarmes.

Le fermier eut en effet lieu de se repentir, car il fut poursuivi peu de temps après en police correctionnelle, et condamné, pour ce fait, à deux mois de prison.

Les gendarmes furent plus heureux dans une autre maison. Ils revinrent avec une carriole légère, attelée d'un bon cheval.

Le vieux Michel, aidé par deux ou trois hommes, enleva son collègue dans ses bras, le porta jusqu'à la voiture et l'étendit sur une épaisse couche de paille et de foin pour adoucir les cahots du chemin.

Puis, tous les gendarmes, désolés ou furieux, suivirent au pas le triste convoi.

Quant au commissaire de police, il prit en courant la direction de Durtal, avec le garde-champêtre, déclarant, dans sa douleur et son égarement, qu'il allait se constituer prisonnier entre les mains de M. Benoist.

Les soldats revinrent par petits groupes à leurs cantonnements. Au petit jour le calme le plus complet régnait dans toute la contrée, et on n'eût pu croire qu'un drame sanglant venait de s'accomplir en ce lieu.

Nul n'avait vu Rouget ; mais Rouget avait tout vu !

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

vir les causes de ce malaise et pour y remédier.

Les Chambres seront saisies de projets de loi tendant à réformer l'impôt personnel et l'impôt sur les rentes, et à approuver différents traités, ainsi que de nouveaux rachats de chemins de fer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier.

Toute la cote gagne du terrain aujourd'hui, en dépit des manœuvres employées par les vendeurs. Les rentes françaises continuent leur marché en avant et montent : le 3 0/0 à 79.70 ; l'amortissable est à 81.77 et le 4 1/2 à 109.75.

Le Crédit Foncier se tient à 1.320, c'est là un cours d'attente, car cette valeur de premier ordre sera une des premières à profiter de la reprise lorsqu'elle se produira.

Les Obligations Communales 1884 sont demandées à 443.75.

La Banque d'Escompte est beaucoup maintenue à 547.50, en hausse sur la clôture précédente.

Au cours de 655, nous enregistrons de nombreux achats en Cheuins Méridionaux.

Le Mobilier français fléchit à 265.

L'Italien a eu un marché très-animé, et son cours s'élève à 97.20, le terrain perdu par cette valeur sera bientôt regagné.

Notons la fermeté des chemins français : le Midi monte à 1,465, et le Nord est demandé à 1,640.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Quoique tardif, l'hiver de 1885 n'en sera pas moins rigoureux. Voici bientôt huit jours que le thermomètre se tient entre 3 et 4 degrés au-dessous de zéro, et la neige couvre la terre de son linéol blanc qui est la cause de la mort d'une quantité innombrable de petits oiseaux.

Il n'en a pas été détruit une aussi grande quantité depuis 1880 ; c'est une bonne fortune pour les gourmets et les gourmands, mais l'agriculture ne s'en trouvera pas aussi bien.

La Loire charrie des glaçons à pleins bords depuis vendredi. Un brouillard épais s'est levé hier soir et dure encore. Les arbres sont couverts d'une couche de givre.

AFFICHES ELECTORALES SUR LES MURS DES PARTICULIERS.

La Cour de cassation vient de rendre une décision de principe qui intéresse nos lecteurs. Il a toujours été admis que le propriétaire et l'usufruitier d'un immeuble avaient le droit de déchirer et de faire disparaître les affiches électorales, professions de foi, annonces de réunions, réclames électorales quelconques, apposées sur les murs de leur immeuble.

La question se posait de savoir si le principal locataire avait le même droit. La Cour suprême vient de décider dans le sens de l'affirmative. Principaux locataires, vous êtes prévenus ; vous pouvez, sans crainte de contravention, déchirer la prose électorale dont on noircira vos murs.

La Cour de cassation vient de décider que l'arrêté préfectoral qui oblige les propriétaires de chiens à leur mettre un collier avec plaque indicative de leurs noms et domicile, et leur défend de les laisser circuler sur la voie publique, même tenus en laisse, est légal et obligatoire.

Le juge de simple police ne peut donc acquitter le prévenu dont le chien était devant sa maison, sous sa surveillance, sans plaque, sous le prétexte que l'arrêté préfectoral ne s'applique qu'aux chiens laissés à l'abandon.

MORT DE MISÈRE. — Le 14 janvier, le cadavre du nommé Louis Bourgeau, journalier, sans domicile fixe, a été trouvé sur la route nationale n° 461, près les Ponts-de-Cé.

M. le docteur Vétault, appelé pour constater le décès, a déclaré que cet homme était mort de froid et de misère. (Anjou.)

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Lundi dernier, le nommé Nivellau, cultivateur à Blaison, était trouvé mort près de son domicile.

M. le docteur Peyssonnié a déclaré que Nivellau était mort d'une congestion pulmonaire causée par une trop grande absorption d'alcool. (Id.)

CHINON.

On vient d'écrouer, à la maison d'arrêt de Chinon, les époux G..., dont le mari était employé à la gare de cette ville.

Nous avons entretenu nos lecteurs du vol de 500 fr., commis au préjudice de M. Bertrand, banquier. Ce vol a éveillé l'attention du parquet, et on nous affirme qu'il aura de la besogne si les vols commis depuis deux ans se comptent comme on le dit par centaines.

TOURS.

Charité républicaine. — On nous apprend, dit le Journal d'Indre-et-Loire, que jeudi on a enterré à Tours une pauvre femme morte de faim et de froid, malgré les adjurations envoyées à M. le maire de Tours, qui n'a pas même daigné répondre au concitoyen charitable qui l'avait averti de cette misère. Notre confrère est allé aux renseignements. Il est trop vrai que M. le Maire de Tours est resté indifférent à l'avis qui lui a été donné de cette affreuse misère. Voici en effet la lettre qu'il a reçue le lundi 12 janvier :

« Monsieur le Maire,
» Permettez à un de vos administrés de vous faire connaître un cas de misère effrayante à soulager.
» La nommée Marie Gaudron, née à Bueil, canton de Neuvy-le-Roi, le 25 mars 1830, habitant Tours depuis 24 ans, est dépourvue de toutes ressources, ne pouvant plus travailler, étant atteinte depuis six mois d'une maladie grave.
» Cette malheureuse, sans parents ni famille, a travaillé toute sa vie jusqu'au

moment où elle est tombée malade ; n'ayant en son domicile, « ferme du Vivier », ni feu, ni pain, son propriétaire à qui elle devait six mois de loyer lui en a abandonné le montant. Un autre généreux donateur (un ouvrier père de deux enfants) lui paye le mois courant et de temps en temps lui donne quelques sous ; mais il est à craindre que ce brave homme ne se lasse et alors nous verrions un fait, heureusement rare à Tours, une vieille femme mourant de froid et de faim.

» Ne croyez-vous pas, Monsieur le Maire, que l'on pourrait faire admettre d'urgence cette femme à l'hôpital ? Ce serait là, je pense, en même temps qu'un acte de bonne administration, un grand acte d'humanité.
» Veuillez agréer, etc. »

Cette lettre est restée sans réponse. Et la pauvre femme est morte de faim et de froid ! Tel est le souci que ces gens occupés à bouleverser le bureau de bienfaisance prennent des misères qui leur sont signalées. Le fait se passe de commentaires.

ACCIDENT SUR LA LIGNE DE TOURS AU MANS.

Samedi dernier, le nommé Bellanger, veilleur de nuit à la gare de Château-du-Loir, faisant sa ronde habituelle, a trouvé, vers 9 heures 1/2 du soir, à environ un kilomètre de la gare, sur le territoire de la commune de Montabon, un individu qui avait été tué par le train allant de Tours au Mans.

La gendarmerie, prévenue, se rendit sur les lieux ; on trouva sur cet homme un billet de retour pour Vaas. Après informations prises, on reconnut que le cadavre était celui du nommé Portier, cultivateur à Vaas.

De l'aveu de plusieurs personnes qui l'ont aperçu à la gare, cet homme était pris de boisson. Il était âgé de 55 ans.

Publications de mariage.

Jean-Jules-Édouard Bolognesi, comptable, et Françoise-Victorine Bogras, modiste, tous deux de Saumur.

Louis-Charles Simon, marchand bonnetier, et Virginie Perriché, sans profession, tous deux de Saumur.

Charles-François Decobert, retraité, médaillé militaire, de Brain-sur-Allonnes, et Éliça Bras, lingère, de Saumur.

Émile Blondeau, menuisier, et Eugénie Pointeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Julien-Édouard-Georges Charlery de la Masse-lière, capitaine-écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et Louise-Albertine-Ernestine Rousseau, sans profession, de Paris.

René-Maurice-Armand Perreau, docteur-médecin, de Saumur, et Marceline Vedey, sans profession, au château de Rochereau, commune de Loupes (Gironde).

Charles Gallais, cultivateur, et Marie Benelou, cuisinière, tous deux de Saumur.

Alphonse Bâcle, menuisier, et Marie-Louise Vesseron, couturière, tous deux de Saumur.

Nous recommandons, par ces temps de gelée où les légumes frais sont hors de prix, les petits Pois et Haricots verts vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 0,95 c. la boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes.

Le Phylloxera du Commerce, c'est la contrefaçon et l'imitation : nous croyons être utiles à un grand nombre de nos lecteurs, qui ont fait des Pilules Suisses leur remède favori, en leur recommandant d'exiger toujours sur la boîte le nom du fabricant A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Il leur sera facile ainsi de refuser les produits qu'on voudrait substituer au véritable ; quand il s'agit de la santé, on ne saurait être trop prudent. C'est aux véritables Pilules Suisses Hertzog (1 fr. 50 la boîte) et non à leurs parasites que sont dues les guérisons sans nombre qu'on signale chaque jour ; en voici une nouvelle. — M. PIER-DANTON, à Villers-Marmery (Marne), écrivait le 8 janvier 1885 : « Depuis plus d'un an, je souffrais d'un mal de reins et la douleur descendait tantôt dans le pied, tantôt dans la cuisse gauche. J'ai pris des Pilules Suisses et aujourd'hui je ne ressens plus rien, n'importe par quel temps. Tout le pays m'a vu courbé, marchant avec un bâton, et aujourd'hui cela ne paraît plus. Je vous remercie de tout mon cœur, car je n'ai que 40 ans et suis obligé de travailler pour élever ma petite famille. »

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ces succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 19 janvier 1885,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ambroise THOMAS.

Distribution :

Wilhem Meister.....	MM. Grandville.
Lothario.....	Neveu.
Laërte.....	Noé Cadeau.
Jaruo.....	Bastin.
Antonio.....	Allain.
Philine.....	M ^{me} Dorian.
Mignon.....	Dupouy.
Frédéric.....	Marie Solf.
Aloysius, souffleur.....	Derrousseau.
Un valet.....	Leprion fils.
Zaffari, bohémien.....	Boucher.

Bourgeois, bourgeoises, seigneurs, dames, comédiens, comédiennes, bohémiens, bohémiennes, enfants, valets, paysans.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

73 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

» — Paysan ! Monsieur, vêtu comme moi ! que veux-tu dire par là, mon enfant ?

» — Que Olivier peut maintenant se présenter à vous sans que vous en ayez honte.

» — Honte de lui ! moi avoir honte de ce jeune homme, du fils de la femme qui t'a recueillie et élevée, qui fut ta mère !... Marielle, rougis d'en avoir eu la pensée : cette pensée est presque une ingratitude. La reconnaissance, mon enfant, est une vertu traditionnelle, que les Ferruchi se transmettent de génération en génération. Pas un comte de Méa n'a depuis des siècles failli à sa devise : « Vie pour vie, Haine pour haine, Amour pour amour, Noblesse pour noblesse. »

» Je sacrifierais, à l'exemple de nos ancêtres, vie et fortune aux généreux Bretons qui ont voué une affection paternelle à l'enfant arrachée par eux à la mort et à la misère ; leur noble désintéressement commande mon respect : je le recevrai comme l'un des miens...

» Folle de bonheur, je m'écriai :

» — Fidèle à votre devise, accordez-vous à Olivier ma...

» Je n'achevai pas ; on introduisit le consul de

Suède dans le cabinet. Mon père me renvoya en me disant :

» — Je n'ai rien à refuser à tes parents adoptifs ; ce qu'ils me demanderaient, ils l'obtiendront !

» Olivier ! rempli de foi dans l'avenir, le cœur gonflé d'espérance, je t'écris, accours ! je suis à toi !

» Mère Madeleine, sous peu deux fois ma mère, encore quelques jours et vous reverrez votre fille.

» MARIELLE. »

XXVIII

A la lecture de ce Post-SCRIPTUM trop confiant, je pressentis un malheur. L'avant-dernière lettre le confirma.

.....
» — Olivier ! Olivier, le bon Dieu nous frappe ! Comment l'apprendre ce coup de foudre ! Je t'écrivais d'accourir, n'accours pas, reste !

» Nos espérances sont mortes, notre espoir enseveli, nous sommes précipités du ciel, où nous planions si follement. Plus d'amour, plus d'avenir, ils l'ont condamné, tout est fini ! Fini ! à cette idée j'ai des cris dans l'âme, des sanglots pleins le cœur ; un oppressement me lacère la poitrine ; je pleure, mon papier se trempe de mes larmes... mais que peuvent mes larmes, que peuvent mes cris contre la décision de mon père !... Anéantie, brisée, je veux recourir à la prière, je prie, la

prière console. Hélas ! j'ai beau prier, je ne me console pas ; l'anéantissement trompe seul la violence de ma douleur.

.....
» Olivier ! m'aimeras-tu encore, quand je ne puis plus être à toi ? Olivier ! te reverrai-je ? reverrai-je la blanche falaise, les noisetiers, la lande de Lagadee ? Réponds ! Les femmes tournent-elles toujours leurs fuseaux devant l'âtre, le clocher du bourg retentit-il au loin dans les bois du Lédrom, les blanches ailes des mouettes rasent-elles le tapis vermeil des grèves de Ploumanark, la source coule-t-elle limpide entre les haies des prunelliers sauvages ?... A ces souvenirs, la révolte me monte aux lèvres, je... non ! ne maudissons point. Dieu maudit l'enfant qui maudit. Résignons-nous à l'autorité paternelle... Me résigner, je ne le puis pas, je ne le pourrai jamais, le désespoir m'accable, je souffre trop !... Peu d'heures se sont écoulées sur mon bonheur fauché, et ces heures me durent plus pesantes que des jours. Que sera-ce donc, quand les jours succéderont aux mois, les années aux années ?...

» Dieu bon ! Dieu juste ! Dieu miséricordieux, pardonnez-moi ! mais j'ai la folie de l'espoir ; ayez compassion, car je succombe ; c'est au-dessus de mes forces, de mon courage ; malgré moi, malgré la défense de tous, la vôtre, mon Dieu, eh bien ! je l'aime.

» Olivier, que viens-tu d'écrire ! ne me crois pas, je ne t'aime plus, je me résigne à l'arrêt de mon père. La résignation adoucit mon désespoir, c'est la mousse du temps à la pierre du chemin, le lierre aux ruines. Oublie-moi, oublie notre amour, refais-toi un autre avenir, épouse une autre femme, aime-la, qu'elle t'aime ; Marielle, votre sœur, vous bénit.

.....
» Je cachetais ma lettre sans te retracer la scène qui brise ma destinée ; je la rouvre, lis-en les détails.

» Ce matin, environ huit jours après le départ du chevalier, la comtesse me fit mander dans son boudoir. Quoiqu'il ne fût guère que midi, elle était levée.

» Je la trouvai jouant sur le sofa avec sa levrette, qu'elle taquinait de l'éventail. Quand j'entrai, elle congédia ses femmes et m'indiqua la fauteuil qu'à son ordre Lydia Nadine m'avancait.

» Je ne m'assis pas, je demeurai debout.

» Les femmes sorties, la levrette couchée à ses pieds, elle me dit d'un ton affectueux :

» — Mademoiselle de Méa, le duc de San Lucrezio quitte le comte ; vous doutez-vous du but de sa visite matinale ?

» — Pas le moins du monde, Madame.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 30 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 10 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Nos gravures : le général Lewal ; les tremblements de terre en Espagne ; la rue des Juifs à Francfort ; la Maison de M. Chevreul, au Jardin des plantes ; la Crèmerie en plein vent. — Beaux-Arts : le Salut au Calvaire ; Voyage de M. G. Haquette ; les côtes de Ké-Lung. — Les dernières fleurs (nouvelle), par Paul Bihaud et Paul Bonhomme. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echecs — Récréations de la famille.

GRAVURES : M. le général Lewal. — Les tremblements de terre en Andalousie. — M. Paul Porel. — La rue des Juifs à Francfort. — La Maison de M. Chevreul au Jardin des plantes. — La Crèmerie en plein vent. — Beaux-Arts : le Salut au Calvaire, tableau de M. G. Haquette. — Voyage de M. Paul Soleillet en Ethiopie. — Les côtes de Ké-Lung. — Types chinois. — Proverbe à compléter. — Echecs. — Rébus.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 janvier :

TEXTE. — Le Pauvre François, nouvelle, par M^{me} J. Colomb. — Triste aventure d'un bourgeois, lettre de M. A. de Quatrefoies. — Les Portraits de Beethoven, par M. Victor Wilder. — L'Echec de soie, conte sicilien, par M. Cesaresco. — Les Ponts portatifs et économiques, par M. Jules Charton.

GRAVURES. — Groupe en marbre, au Creuzot, par Chappu. — Bethoven à l'âge de treize ans, d'après une miniature de Horneman. — Palais de justice de Paris : Coupe transversale des Cours d'assises et du Dépôt. — Poupées antiques (3 fig.). — Ponts portatifs (8 fig.).

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 17 janvier 1885.

Chronique parisienne, par A. de Bonviller. Les grandes artistes : M^{me} Sontag (1 gravure), par la Framboisière. Une famille pauvre (suite), par Xavier Marmier.

Le Pétrole (suite), 3 gravures, par F. Hue. L'Art chrétien (2 gravures), par le comte Grimoard de Saint-Laurent. Profils de peintres : Veyrassat, Boggs, de Clermont-Gallerande, par Melchior Mockler. La Maitresse de maison. Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. Oudin, 31, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEORFOX.

Sommaire du n° 214 (samedi 10 janvier 1884)

Courrier des enfants : Byzance, Constantinople, Stamboul, par A. Brébion. — Les récits de la grand-mère, par Hoffmann. — Une nouvelle année, par la comtesse de Ferry. — Tablettes musicales : la flûte, par Célanie Carissan. — Donner à boire à ceux qui ont soif, par L. G. — Sous la garde de Dieu, par M. Wendling. — Le jeune brave, par Mélanie Burotte. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Annonces. ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1876 (CLASSE 66). MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de première instance d'Angers.

Etudes de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, boulevard de la Mairie, n° 6, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

Vente Judiciaire

SUR LICITATION

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

D'UNE

PIÈCE DE TERRE

SISE

Sur le chemin de Boisblet, sous le nom de GRILLEAU, commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 15 FÉVRIER 1885, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

M^{lle} Joséphine Brunet, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Angers, maison de Nazareth,

Et en vertu et en exécution d'un jugement de la première chambre du Tribunal de première instance d'Angers, en date du 12 mars 1884, enregistré et signifié, rendu contradictoirement entre la susnommée, demanderesse ;

Ayant pour avoué près le Tribunal de première instance d'Angers, M^e Edgard GRANGÉ, avoué près ce Tribunal, demeurant en ladite ville, 6, boulevard de la Mairie ;

Et : M. Gabriel Fauque, administrateur judiciaire, demeurant à Paris, rue Chauchat, 22 ;

« Agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de da-

me Marie Guillonnet, veuve de M. Pierre Brunet, ladite dame sans profession, décédée à Paris, le 13 septembre 1882,

« Fonction à laquelle il a été nommé par jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 25 juillet 1883. »

« Ayant pour avoué près le Tribunal de première instance d'Angers, M^e LIONET, avoué près ce Tribunal, demeurant dans ladite ville, rue des Cordeliers ;

En présence dudit M. Gabriel Fauque, ou lui dûment appelé,

Il sera procédé, le dimanche 15 février 1885, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente judiciaire sur licitation, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi pour la vente des biens de mineurs, de la pièce de terre ci-après désignée, indivise entre les parties, comme dépendant de la communauté Brunet-Guillonnet.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Sis commune du Voide.

Sur le chemin de Boisblet, une pièce de terre labourable, désignée au plan cadastral sous le n° 61 de la section C, polygone 5, sous le nom de Grilleau, pour une contenance de 46 ares, joignant au nord Pinier (haie entre, dépendant de la pièce) et M. l'abbé Soyer (haie à lui), au levant M^{me} veuve Reullet et M^{me} veuve Meunier, au midi héritiers Pioghon, au couchant le chemin, sur la mise à prix de cinq cents francs, fixée par le jugement susénoncé, ci. 500

Outre les frais et charges. S'adresser, pour visiter l'immeuble dont s'agit et pour avoir des renseignements :

1° En l'étude de M^e TAHET, notaire à Vihiers, rédacteur dépositaire du cahier des charges, et commis pour l'adjudication ;

2° En celle de M^e GRANGÉ, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Angers, boulevard de la Mairie, 6 ;

3° En celle de M^e LIONET, aussi

avoué à Angers, rue des Cordeliers, co-licitant.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Angers, ce 17 janvier 1885.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le 17 janvier 1885. F. C. R. q 1 fr. 88 c., décime compris.

Signé : BLANCHON-LASSERVE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

1° Une maison bourgeois, située à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, pièce d'eau vive et jardin potager ; superficie : 60 ares ;

2° Deux prés, joignant le jardin, contenant ensemble 1 hectare 28 ares ;

3° Deux morceaux de signe, aux Perrinières, commune de Neuillé, contenant 68 ares ;

4° Un morceau de vigne, à la Huberderie, même commune, contenant 36 ares ;

5° Et une petite campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, cour, servitudes, jardin, prés, terre et chaussée plantée d'arbres, le tout d'une superficie de 70 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (59)

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIÈRE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. M&E, rue de Bordeaux, 4. (29)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser, 15, rue de Bordeaux.

Saumur, imprimerie P. GODET.

VENTE

DE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la maison, rue Beaurepaire, pour la percée de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents, portes, placards, parquet sapin du Nord, parquet en chêne, lambris, escalier, râtelier d'écurie, mangeoire, baffleurs, cheminées en marbre, carreaux, briques, pierres dures, balcon, bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET, fabricant d'agrafes pour couvertures, rue de Lorraine, 20, Saumur.

A CÉDER

A ANGERS

BEL ET BON CAFÉ

Clientèle bourgeoise et de la campagne (Prix modéré, facilités.)

S'adresser à l'Indicateur de l'Ouest, 2, rue Saint-Etienne, Angers. (56)

A CÉDER ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.



Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur saturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
8	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)										
9	19	matin	omnibus-mixte.										
1	25	soir											
3	32	express.											
7	15	omnibus.											
10	36	(s'arrête à Angers).											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
8	21	matin	direct-mixte.										
9	37	matin	omnibus.										
12	48	soir	express.										
4	44	soir	omnibus-mixte.										
7	4	soir	omnibus (s'ar. à Tours)										
10	24	soir	express-poste.										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.